



INFO SV N°15

04/04/2015

CRÉATION ZONE R276 MODIFICATION TRANSIT VFR



Suite à la dernière mise à jour de l'info aéronautique, l'ancienne ZRT « PAF » (cf. InfoSV n°01) a été transformée en zone règlementée à part entière, baptisée R276. Elle reprend les mêmes limites, horizontales et verticales. Lorsqu'elle est active, son

contournement se fait toujours par les points CB (Château de Cabanne), CD (Cadenet) et CH (Charleval) à 2000ft.

Concernant le transit de la zone R77A1, que nous connaissions par les points ME (Mallemort), LB (Lambsec) et Novembre d'Aix, il n'existe plus et est remplacé par un transit direct CH-N à 2100ft max

Enfin les règles d'altitude sur les transits CV-PS-ME sont modifiées à 1700ft max et le transit EG-PS est fixé à 1300ft max (étaient 1000 recommandés auparavant) .

La carte IGN 2015 et la carte VAC de Salon (LFMY) sont à jour de ces modifications, mais pas la « Cartabossy ».